

Taubira veut naturaliser les bébés nés de mères porteuses à l'étranger

écrit par Christine Tasin | 31 janvier 2013



C'est la dernière illégalité en date de celle qui, paraît-il, est ministre de la justice.

Alors que la France interdit officiellement la « gestation pour autrui » (ou mères porteuses), ce qui conduit un certain nombre de couples à aller en Belgique ou en Inde pour contourner l'interdit, Taubira vient de délivrer une [circulaire](#) qui bafoue carrément la loi, avec les [applaudissements](#) de Claude Bartolone « *Je continue d'être contre la gestation pour autrui mais un certain nombre d'enfants nés à l'étranger avec une procédure comme celle-là deviennent des fantômes de la République* ».

Je ne prendrai pas position ici sur le fond du problème, à savoir la reconnaissance par la loi du phénomène des mères porteuses, qui peut à la fois faire peur comme la première marche d'un *Meilleur des Mondes* effrayant et être compris comme un moindre mal pour empêcher des couples en mal d'enfant de souffrir. Nous ne mènerons pas le débat là-dessus aujourd'hui, mais sur le procédé qui consiste à faire entrer par la petite porte la reconnaissance d'un acte illégal.

Certes, comme le dit Bartolone, on comprend que les pauvres gosses qui n'ont rien demandé à personne et se retrouvent, étrangers en France, avec des parents français mérite qu'on cherche des solutions. Mais ces solutions devraient passer par un débat public, par une réflexion générale et une loi votée par les représentants du peuple et non par le diktat d'une femme, fût-elle ministre.

Il y a de plus en plus de Pol Pot au gouvernement.